

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

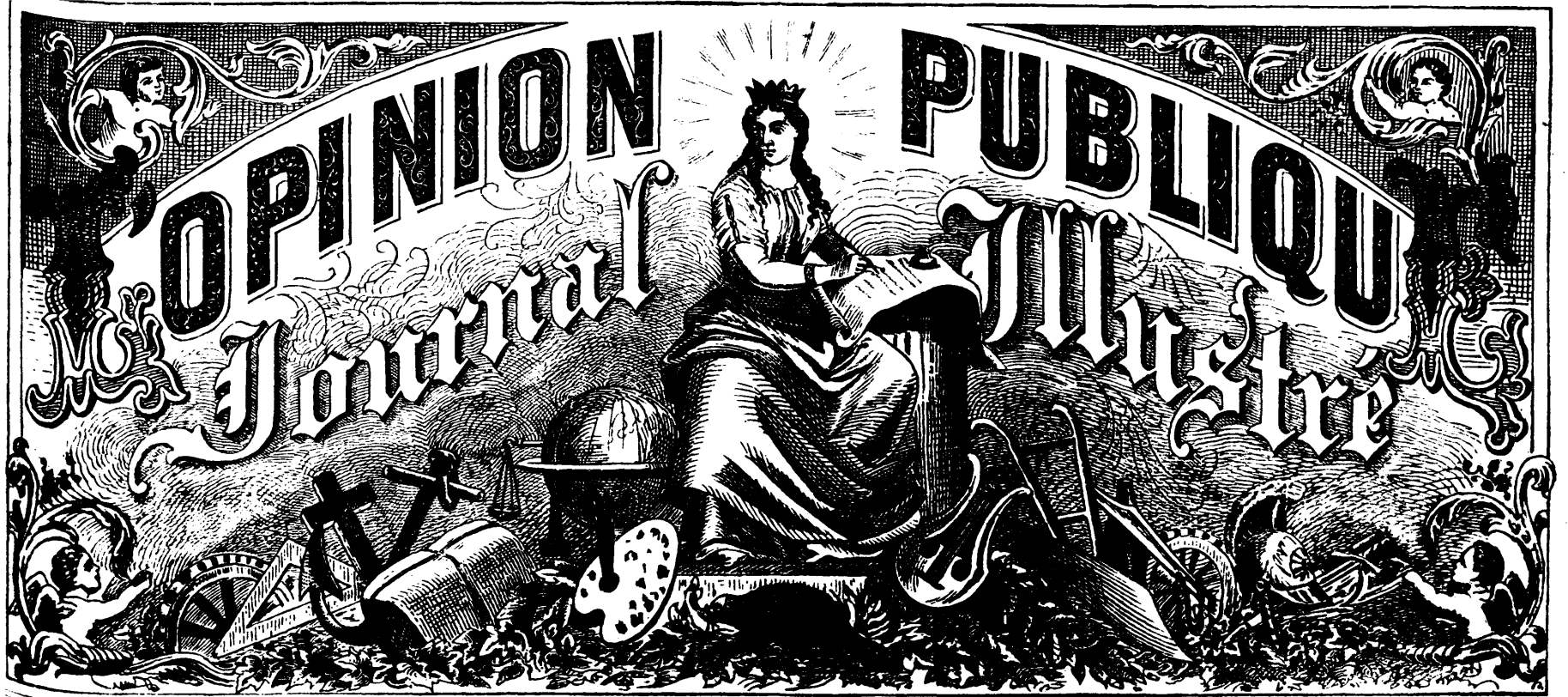
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.▲

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 27.

MONTREAL, JEUDI, 7 JUILLET, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

G A L E R I E N A T I O N A L E.

SIR LOUIS HYPOLITE LAFONTAINE.

Nous voilà, encore, en face d'une vie illustre, pleine d'enseignements pour la postérité, et qui fut l'une des colonnes les plus puissantes de notre avenir national et politique. Cette biographie m'a causé beaucoup de trouble et de recherches.

Il y a certes des trésors dans cette tête monumentale qu'on dirait taillée dans un bloc de granit, mais la surface est dure, difficile à pénétrer. Certaines âmes chaudes et sympathiques débordent continuellement du vase qui les contient; d'autres froides et concentrées échappent à l'observation et à la curiosité, le mystère qui les entoure leur fait supposer plus de défauts et de qualités qu'elles n'en ont réellement.

Essayons cependant d'esquisser les traits les plus saillants d'une carrière, dont les succès démontrent, si éloquemment, tout ce qu'il y a de force et de vitalité dans cette race persécutée qu'on croyait indigne d'égards et de liberté.

M. Lafontaine est né à Boucherville en 1807.

Son père, respectable cultivateur de l'endroit, était fils de Antoine Médard Lafontaine, qui fut membre de l'Assemblée Législative du Bas-Canada de 1796 à 1804, et servit son pays avec beaucoup d'intelligence et de patriotisme. Au collège de Montréal, où il fit cinq années d'étude, il se fit remarquer par la solidité de son jugement et l'opiniâtreté de son caractère. Il aimait à faire les choses à sa guise, travaillait sans se fatiguer et supportait difficilement le régime sévère des collèges du temps: — On l'appelait « la grosse tête. » Un seul élève de sa classe lui disputait les premiers prix; plus brillant que Lafontaine, cet élève distingué inspirait les plus grandes espérances à tous ceux qui le connaissaient et au grand évêque dont il portait le nom: — c'était l'infortuné Plessis dont une passion malheureuse dessécha le talent et brisa l'existence.

Lorsque Lafontaine fut parvenu aux plus hautes positions de son pays, un individu couvert de haillons, au regard étéint, aux traits bouleversés, venait quelquefois frapper à sa porte. Lafontaine, ému jusqu'aux larmes, reconnaissait son ancien compagnon de classe; il l'accueillait avec bonté, lui donnait des vêtements et de l'argent et lui faisait promettre de changer de conduite. Plessis promettait, mais hélas! il ne tardait pas à confirmer la vérité du proverbe qui caractérise ces sortes de promesses.

Lafontaine, ne pouvant plus supporter le joug d'une discipline, qui lui causait beaucoup de désagréments, laissa le collège dans sa cinquième année et se fit admettre à l'étude du droit. Il entra dans le bureau de M. Roy, l'un des avocats les plus estimés et les plus estimables de l'époque, qui le prit dans sa famille et lui fit compléter ses études pendant sa clé-

M. de Bleury, dont le caractère vif et original a laissé de nombreux souvenirs dans la population canadienne, s'était servi, en parlant de M. Roy, d'expressions peu convenables. Le procès fini, M. Lafontaine aborde M. de Bleury et lui applique un vigoureux soufflet en lui disant qu'il ne permettrait jamais à personne d'insulter son ancien patron. De

Bleury était alors un duelliste redouté, il parlait beaucoup et se battait bien; il s'était déjà distingué dans plusieurs rencontres. On crut qu'il ne tarderait pas à envoyer un cartel, mais non, il se tint tranquille. On assure que Lafontaine n'aurait pas reculé. L'honneur français était encore vivace; il arrivait souvent qu'une injure fut payée d'un coup d'épée ou de pistolet.

La réputation de M. Lafontaine, lorsqu'il n'était que clerc avocat, était déjà considérable. Il avait embrassé la cause nationale avec chaleur et s'était distingué parmi les partisans les plus dévoués et les plus utiles de M. Papineau. Aussi les clients affluèrent dans son bureau, aussitôt qu'il fut reçu avocat; et ses succès professionnels, joints à l'intégrité de son caractère, le firent bientôt regarder comme un des chefs du Bas-Canada.

Il se joignit à MM. Viger, Duvernay et Morin pour diriger le mouvement national dans le District de Montréal, prit la parole dans les assemblées publiques, contribua aux premiers succès de la *Minerve* et contracta avec M. Morin cette amitié remarquable qui leur fut si utile à tous deux, et que la mort seule put briser.

M. Morin, timide et modeste, trouva dans M. Lafontaine la direction énergique dont il avait besoin. Racontons en passant un fait qui donnera une idée de l'amitié de ces deux grands hommes et de leur caractère.

M. Morin avait l'habitude, comme je l'ai déjà dit, de donner aux pauvres jusqu'à son dernier sou, et, même, souvent de payer les clients, dont il avait perdu les causes, de sorte que, sa pen-

sion payée, il ne lui restait jamais d'argent pour s'habiller. Un jour M. Lafontaine lui dit qu'il ne voulait plus le voir paraître dans les rues avec l'accoutrement bizarre qu'il portait, que c'était un scandale. Il lui donna vingt-cinq louis et lui ordonna d'aller s'habiller. M. Morin s'en alla chez un tailleur, lorsqu'il rencontra un client malheureux dont il avait perdu le procès; le client l'attendrit tellement sur son sort et sur le résultat de ce procès que M. Morin lui mit les vingt-cinq louis entre les mains en lui recommandant bien de ne pas en parler à M. Lafontaine. Mais M. Lafontaine le voyant



SIR LOUIS-HYPOLITE LAFONTAINE.

ricature. Il exista bientôt une grande amitié entre le patron et le clerc, le professeur et l'élève; la similitude de goûts et de dispositions combla la distance que l'âge mettait entre eux. Ils occupèrent les loisirs que l'étude leur laissait à parler des événements critiques que leur pays traversait, des luttes du passé et des espérances de l'avenir; ou bien ils jouaient une partie d'échecs, leur amusement favori.

Il y avait déjà plusieurs années que M. Roy était mort, lorsque M. Lafontaine eut occasion de montrer combien il était resté fidèle à la mémoire de son ancien patron.

toujours avec la même toilette, les jours suivants, se décida à lui demander des explications. M. Morin hésita, un moment, mais ne pouvant mentir, il finit par raconter l'affaire. M. Lafontaine le gourmanda, malgré l'envie de rire qu'il avait, et lui dit qu'il avait décidé à l'habiller et qu'il l'habillerait. Il l'emmena chez un tailleur et lui fit faire un habillement complet.

M. Lafontaine entra en Chambre aux élections générales de 1830, comme représentant du Comté de Terrebonne; il n'avait que vingt-trois ans. Il prit une part active à la lutte, dont la Chambre d'Assemblée était le théâtre, et fut un des jeunes membres dont l'ardeur et l'enthousiasme poussèrent M. Papineau en avant et donnèrent naissance aux quatre-vingt-douze résolutions. Il eut dans les sessions de 1835 et de 1836, des paroles vigoureuses pour affirmer les droits du Bas-Canada et stigmatiser la conduite du gouvernement.

Mais lorsqu'il vit le peuple prêt à prendre les armes, il ouvrit les yeux et se tint à l'écart; il comprit les dangers de l'insurrection et chercha à dissiper l'orage qu'il avait contribué à amasser. Il était trop tard; on avait mis le feu à la trainée de poudre qui sillonnait le pays. Les batailles de St. Charles et de St. Denis achevèrent de lui faire comprendre la situation malheureuse de sa patrie.

Quelques jours après il descendait à Québec avec M. Leslie pour supplier Lord Gosford de convoquer les Chambres afin d'éviter de plus grands malheurs. Il était encore plus tard, lord Gosford refusa.

M. Lafontaine découragé partit alors pour l'Europe.

Il a dit, pour expliquer son départ, que ne pouvant ni prendre part ni résister à un mouvement qu'il condamnait il ne voulait pas en être témoin.

Le raisonnement peut être bon, mais le sentiment ne l'est pas autant.

Nous pousserons même notre pensée plus que nous l'avons fait, déjà, en face d'un raisonnement à peu près semblable, et nous dirons que MM. Papineau, Lafontaine et tous ceux qui ont laissé le peuple à la merci de leurs ennemis, après l'avoir exposé au danger, ont montré plus de prudence que de dévouement. Le capitaine dont le navire est en feu, n'a qu'un parti à prendre en face du péril, qu'il en soit responsable, ou non, c'est de lutter jusqu'à la fin contre l'élément destructeur et de laisser le pont de son navire, le dernier de tous. Le général, dont les paroles ont enflammé ses soldats, n'a pas le droit de les abandonner, parce que leur intrépidité les aura entraînés au-delà des limites qu'il leur avait tracées.

L'insurrection de 37 a été le résultat naturel, si non nécessaire, de la résistance de la Chambre d'Assemblée aux propositions de Lord Gosford. Les Chefs du Bas-Canada auraient dû rester au milieu de ceux que leur exemple avait soulevés pour les arrêter, si c'était possible, ou combattre et mourir avec eux. Qui sait, d'ailleurs, si le danger ou la crainte de faire tomber leurs têtes n'aurait pas sauvé celles de leurs infortunés compatriotes?

Lorsque M. Lafontaine revint d'Europe au mois de mai 1838, le premier acte de la révolution était fini, les projets d'anglicisation du gouverneur Durham, les injustices et les insolences de Colborne, et les imprudences de quelques têtes exaltées préparaient le second dont le dénouement fut si triste, si lamentable.

Les Canadiens réfugiés aux Etats-Unis, se berçant du fol espoir de venger l'échec de la première insurrection, s'étaient organisés sous la direction du Dr. Robert Nelson qui avait lancé une proclamation d'indépendance. Des soulèvements eurent lieu à Beauharnais, Bouville, Chateauguay et dans d'autres endroits.

Le farouche Colborne se jeta sur les campagnes qu'il ravagea par le fer et par le feu, remplit les âmes de terreur par des perquisitions et des arrestations ridicules, et couronna cette période sanglante par la pendaison de plusieurs de nos compatriotes. Ni la jeunesse de Duquet, ni les supplications de madame Cardinal, lui demandant la grâce de son infortuné mari, ne purent toucher le cœur du vieux brutal.

M. Lafontaine avait été emprisonné ainsi que son associé, M. le Juge Berthelot; mais on l'avait bientôt mis en liberté, ne jugeant pas à propos de lui faire un procès.

Pendant ce temps là on décrétait honteusement en Angleterre l'extinction de la nationalité canadienne française. Le gouvernement avait accepté les conclusions de lord Durham qui, pour parvenir à ce but, avait préparé l'Union des deux Canadas; et Poulett Thompson, plus tard Lord Sydenham, avait été chargé de venir mettre en opération le nouveau régime qu'on imposait au Bas-Canada au bout des baionnettes, en face des échafauds.

L'Acte d'Union était basé sur la violation de nos droits et de nos libertés politiques; il avait pour objet de nous mettre sous la domination d'une majorité anglaise et protestante. La langue française était proscrite; on donnait au Haut-Canada, qui avait une population de 350,000 âmes une représentation égale à celle du Bas-Canada qui comptait 600,000 habitants et on avait fait les divisions électorales de manière à faire élire le plus grand nombre d'anglais possible dans le Bas-Canada.

Mais, par un étrange revirement des choses humaines, le principe des institutions anglaises introduit dans l'Acte d'Union, pour le faire accepter par ceux dont on voulait faire les instruments de notre ruine, était destiné à nous sauver.

La nouvelle constitution toute informe et bâtarde qu'elle fut, contenait un germe fécond de liberté pour ceux qu'elle devait opprimer.

M. Lafontaine vit et comprit ce germe solitaire, il résolut

de le développer et d'en faire un arbre puissant dont les larges feuilles protégeraient, un jour, l'avenir politique et national de son pays.

Il trouva un homme, un haut canadien, à l'esprit large, au cœur généreux, qui après avoir combattu, comme lui, l'oligarchie et l'injustice, avait résolu de chercher dans la nouvelle constitution justice et liberté égales pour tous, sans distinction de race ni de religion.

Le gouverneur Thompson et ses satellites virent, avec colère, ces deux hommes remarquables unir leur force et leur intelligence pour déjouer des projets qu'ils croyaient si solides. Ils eurent, d'abord, recours aux séductions de l'or et des honneurs pour acheter le silence des chefs canadiens, entr'autres M. Lafontaine; mais lorsqu'ils virent leurs propositions repoussées avec énergie, ils se jetèrent dans la violence et les menaces. Ils eurent bientôt occasion de satisfaire leurs rancunes et leur vengeance.

Des élections générales eurent lieu sous le nouveau régime, dans le mois de Mars 1841. Des bandes de tuteurs furent lancées dans le Comté de Terrebonne pour prendre possession des polls et empêcher l'élection de M. Lafontaine, qui était sûr de la majorité. M. Lafontaine recula devant l'émeute et laissa le champ libre à son adversaire, le Dr. McCulloch. Mais M. Baldwin avait été élu.

Lord Sydenham (Poulett Thompson était devenu Lord) ouvrit le Parlement, le 14 Juin 1841, avec un gouvernement où l'élément français avait été complètement exclu. M. Baldwin donna immédiatement un exemple frappant de la manière dont il prétendait faire fonctionner le nouveau régime, en laissant le siège qu'il occupait dans le Conseil Exécutif sur le principe que les canadiens n'étaient pas assez représentés. Des orages éclatèrent de tous côtés. Mais M. Baldwin avait la tête au-dessus des tempêtes, il entendit celle-là gronder à ses pieds, sans sourciller. Il poussa la libéralité plus loin. Comme il avait été élu pour trois comtés dans le Haut-Canada, il résolut de siéger pour Hastings et fit offrir le mandat du 4e riding d'York au jeune chef du parti libéral du Bas-Canada, M. Lafontaine;—c'était frapper au cœur Lord Sydenham et ses fanatiques créatures. M. Lafontaine accepta cette offre généreuse et fut élu par une assez forte majorité, malgré les répugnances d'un comté anglais à se faire représenter par un canadien français. Mais il ne put prendre son siège qu'à la session suivante, le gouverneur ayant malicieusement reculé le rapport du bref d'élection.

Lord Sydenham mourait, quelques jours après, des suites d'une chute de cheval.

Sir Charles Bagot, d'heureuse mémoire, ouvrait la deuxième session du Parlement uni au mois de septembre 1843 avec des paroles de paix et d'apaisement. M. Lafontaine y était à la tête d'une opposition forte et confiante bien décidée à faire la lutte comme autrefois, et à faire triompher ses droits. Le 15 septembre, il arbora le drapeau du Bas-Canada en faisant le premier discours français qui eût été prononcé en Chambre depuis l'acte d'union, voulant, disait-il, dans cette mémorable circonstance, protester de notre oppression dans la langue de l'apprîmé, contre l'Acte d'Union qui la proscrivait.

Je vais me contenter d'esquisser d'un rapide coup de crayon les principaux événements qui marquent l'histoire politique de M. Lafontaine depuis cette époque jusqu'à sa retraite.

Un homme, comme Sir Charles Bagot, dont le seul objet était de faire le bonheur de ceux qu'il gouvernait, ne pouvait manquer de voir la justice des principes invoqués par MM. Baldwin et Lafontaine. Il leur offrit des portefeuilles dans l'administration. M. Baldwin ayant refusé de siéger avec quelques-uns des membres du gouvernement qui ne lui convenaient pas, M. Lafontaine déclara au gouverneur qu'il ne pouvait accepter ses offres, avant qu'on eût donné satisfaction à son honorable collègue.

Le gouverneur céda et accepta le cabinet que MM. Baldwin et Lafontaine formèrent à leur guise.

Le parti tory, dirigé par Sir MacNab, bondit d'indignation, à cette nouvelle, et se prépara à la lutte.

M. Baldwin, obligé de se faire réélire, fut battu dans deux comtés. Les Canadiens-Français saisirent avec bonheur l'occasion qui leur permettait de lui rendre un témoignage public de leur admiration et de leur reconnaissance, il lui offrirent le mandat du comté de Rimouski où il fut élu.

M. Lafontaine avait payé une noble dette.

Lord Metcalf arrivait sur ces entrefaites pour remplacer le gouverneur Bagot qu'une maladie subite forçait de résigner et enlevait, quelques semaines après, à l'affection des Canadiens.

Le triomphe de M. Lafontaine était le triomphe du Bas-Canada; aussi les vœux les plus ardents, les sympathies les plus patriotiques éclatèrent en faveur de la nouvelle administration.

Elle n'eut pas le temps, cependant, dans cette première épreuve, de réaliser les espérances du pays et d'exécuter les réformes libérales contenues dans son programme. Elle se trouvait en face d'un ordre de chose nouveau dont on appréciait différemment la portée et les résultats; comme toutes les choses humaines, ce régime politique ne pouvait arriver à la perfection que par la voie des essais et des tâtonnements. On voyait bien au fond de cette constitution les éléments du gouvernement responsable, mais il fallait les coordonner et les mettre en mouvement; or le parti tory voyant que les Canadiens Français cherchaient à s'en faire un rempart, voulaient en restreindre les heureux effets. Quelques uns des premiers gouverneurs, eux-mêmes, malgré

de bonnes dispositions et l'expérience des institutions anglaises, se trompèrent dans l'application du nouveau régime et travaillèrent souvent à contrecarrer les idées libérales de MM. Baldwin et Lafontaine. Ils admettaient le principe, et reculaient devant les conséquences: il est vrai que ces conséquences étaient l'émancipation d'une nationalité qu'on avait résolu de perdre.

Il y avait quatorze mois que le gouvernement tenait tête à la tempête et déblayait la voie du gouvernement responsable, lorsque des dissentiments sérieux qu'ils eurent avec le gouverneur sur la question du patronage ministériel les forcèrent de résigner. Lord Metcalf refusait au ministre le droit d'exercer le patronage exclusivement en faveur de ses amis et partisans. MM. Baldwin et Lafontaine soutenaient que le patronage était une des principales attributions du ministre sous un gouvernement constitutionnel et responsable, un moyen d'influence et de conservation nécessaire à son existence.

C'est aussi dans cette occasion que l'hon. D. B. Viger se sépara du parti canadien pour former le gouvernement Draper-Viger.

La conduite de M. Lafontaine et de M. Viger a été diversement appréciée. M. Lafontaine n'aurait-il pas dû céder sur une question de peu d'importance pour sauver des principes beaucoup plus considérables que sa retraite mettait en péril. M. Viger aurait-il dû prêter main forte au parti Tory qui voulait notre abaissement et l'aider à triompher du parti libéral qu'entourait la confiance du Bas-Canada? La biographie de M. Viger me permettra plus tard de répondre à ces questions.

MM. Baldwin et Lafontaine retombèrent dans l'opposition suivis tous deux de la grande majorité de leurs partisans. L'Administration Draper-Viger eut de rudes assauts et elle ne put se maintenir qu'en adoptant plusieurs des réformes du programme libéral.

Disons en passant que M. Viger et ses amis forcèrent le gouvernement et les Torys de reconnaître, même en le violant, le principe du gouvernement responsable renfermé dans la constitution et les éléments de liberté qui devaient assurer l'avenir de la nationalité canadienne française. Mais lorsque M. Viger et D. B. Papineau eurent laissé au mois de Juin, 1846, le gouvernement dont les bases s'ébranlaient sous les coups vigoureux de vaillants et nobles combattants, on comprit que le triomphe du parti libéral n'était pas loin.

Le ministère tout disloqué demandait, au mois de décembre 1847, des élections générales espérant d'y retremper ses forces et sa vigueur.

La lutte fut vive, acharnée, à Montréal surtout, où le parti Tory eut recours à la violence pour défaire MM. Lafontaine et Holmes, candidats du parti libéral. Les Glengarry qui avaient chassé les Canadiens Français des polls, dans le comté de Terrebonne, crurent qu'ils pourraient en faire autant à Montréal. Mais ils trouvèrent des hommes décidés à voter, au risque de leur vie. Des organisations eurent lieu sous la direction de jeunes gens de talent et de courage, parmi lesquels on remarquait MM. Coursol, Euclide Roy, J. Papin et Fortin.

Le jour de l'élection arrivée, des bandes d'émeutiers soutoyés par les Torys parcoururent la ville pour effrayer les électeurs. Ils s'étaient emparés, dès le matin, d'un poll qui se trouvait près des brasseries Molson sur la rue Ste. Marie. Soixante canadiens français environ partirent pour les déloger. MM. Coursol et Euclide Roy étaient à la tête de la colonne à cheval. La troupe cheminait tranquillement, lorsque, soudain, en passant devant un hôtel, le Royal Oak Inn, elle fut assaillie par une grêle de balles parties des fenêtres de cette maison. C'étaient les Glengarry qui, à l'abri des murs, tiraient à bout portant sur des hommes sans armes. MM. Coursol, Roy, Papin et quelques autres, qui étaient armés, firent alors le siège de la maison, à coups de pistolet et en chassèrent les Glengarry qui eurent deux hommes tués et plusieurs blessés. M. — Lavolette de St. Jérôme eût un œil crevé par une balle dans cette affaire.

Les canadiens excités par cette lâche attaque poursuivirent les émeutiers dans toutes les directions, les chassèrent du poll de la rue des allemands qu'ils occupaient et protégèrent partout la votation qui donna une majorité de 800 voix à MM. Lafontaine et Holmes.

C'était un beau triomphe pour le parti libéral, une glorieuse journée pour le peuple et la jeunesse qui avaient voté, le pistolet au poing. Une foule enthousiaste reconduisit, le soir, M. Lafontaine à sa demeure. Un coup de feu retentit au milieu des applaudissements et des hurrah! mille fois répétés. M. Lafontaine se retournant, à ce bruit, eut la malheureuse pensée d'insulter ces hommes dévoués qui venaient d'exposer leur vie pour lui, par des paroles déplacées qui les jetèrent dans la stupeur et l'indignation et créèrent dans la population les premiers éléments de division.

Le parti libéral avait emporté presque tous les comtés du Bas-Canada. Il affirma sa force, dès l'ouverture de la session de 48, lors de la nomination de l'orateur. M. Lafontaine avait tenu un caucus, dans lequel il avait annoncé à ses amis sa satisfaction et ses espérances et les avait invités à faire le choix d'un orateur. Il n'y eut, à ces dernières paroles, qu'une voix parmi les membres pour crier: Morin! Morin!

L'hon. L. J. Papineau, qui venait d'être élu, était là. Il laissa, dit-on, l'assemblée, l'air mécontent, et laissa même échapper quelques paroles de plainte.

Attendait-il que la Chambre d'Assemblée saluerait son apparition sur la scène publique en lui offrant le fauteuil présidentiel qu'il avait honoré pendant vingt ans par son patriotisme et son indépendance? Plusieurs l'affirment et croient que cet acte de déférence et de reconnaissance aurait empêché une rupture dont les conséquences nous ont été si funestes. Mais M. Morin était adoré de la majorité pour ses vertus, son patriotisme, son abnégation et son dévouement inaltérable à la cause nationale. M. Morin était pauvre; or, on savait que malgré les offres les plus brillantes pour l'engager à se séparer de la majorité, en deux occasions, il avait tout refusé en disant qu'il avait un parti et un chef politique, qu'il devait leur être fidèle.

M. Morin fut proposé à la présidence de la Chambre par M. Baldwin et fut élu par 54 voix contre 19 sur Sir Allan McNab.

Quelques jours après, MM. Baldwin et Lafontaine remontaient au pouvoir et reprenaient les destinées du pays, sous la direction bienfaisante et salutaire du célèbre et bien aimé Lord Elgin, dont le souvenir est si intimement lié à l'établissement définitif du gouvernement constitutionnel dans ce pays et au succès des deux illustres chefs du parti libéral.

Le cadre que je me suis imposé ne me permet pas d'énumérer tous les bienfaits qui jaillirent pour le pays de l'union de ces trois grandes intelligences, de ces âmes d'élite, de passer en revue toutes les réformes et les entreprises qu'ils accomplirent. Qu'il me suffise de dire qu'ils fixèrent les bases du gouvernement responsable et de l'avenir politique et matériel du pays et sanctionnèrent l'égalité devant la justice et les lois de toutes les races, de toutes les religions. Ces trois grands hommes ne sont plus; la mort les a, depuis plusieurs années déjà, ravés à l'amour et au respect de leurs concitoyens; nous sommes surpris que la reconnaissance publique n'ait pas encore songé à leur élever un monument commun afin d'associer dans l'immortalité des mémoires si chères à notre patrie.

Ils n'ont pas accompli, sans trouble et sans sacrifices, les grandes choses dont nous nous glorifions aujourd'hui. Ils ne livrèrent pas la guerre à l'injustice et au fanatisme sans soulever des tempêtes violentes. Tout le monde se rappelle les événements de 49, mais il est bon d'en conserver le souvenir à la postérité.

Dès les premiers mois de son administration, Sir Louis avait mis devant la Chambre un projet de loi dont l'objet était d'indemniser tous ceux qui avaient éprouvé des pertes dans l'insurrection de 37 et de 38.

Le parti Tory, vaincu et humilié, saisit avec empressement l'occasion qui se présentait pour souffler dans les cœurs la haine et la vengeance. Des organisations eurent lieu pour effrayer le gouvernement et le forcer d'abandonner cette mesure.

Sir Louis resta sourd aux menaces.

Le vingt-cinq avril, Lord Elgin se rendit à la Chambre d'Assemblée pour sanctionner le bill d'indemnité. Il fut accueilli, à son départ, par des cris de mort, les sifflets et les insultes d'une foule ivre de haine et de boisson qui le reconduisit jusqu'à sa demeure et le couvrit d'œufs pourris. Quelques minutes après, le Parlement était en feu. Les membres se sauvèrent, avec beaucoup de peine, à travers le feu, la fumée, les cris, les pierres et même les balles. M. Lafontaine s'échappa par la cave du Parlement où il laissa son chapeau.

Pendant plusieurs jours, plusieurs semaines même, Montréal fut à la merci de la canaille qui parcourait les rues, la bave à la bouche et la torche à la main, incendiant et saccageant les demeures de MM. Wilson, Holmes et Hincks.

Un soir ils partirent, au nombre de quelques centaines, pour brûler les maisons de MM. Lafontaine et Drummond. Ils se dirigèrent d'abord sur celle du premier ministre. Mais des amis courageux s'y étaient rendus pour le défendre, entraînant Sir Etienne Pascal Taché, connu alors sous le nom de Dr. Taché, qui avait fait les préparatifs de défense. Le chef de la bande tomba frappé d'une balle au moment où il franchissait la grille du jardin: c'était un jeune forgeron du nom de Mason. Les émeutiers retirèrent à la hâte, emportant le cadavre de leur ami, qu'ils promènèrent en triomphe dans les rues de la ville au milieu d'un grand tumulte.

Une enquête eut lieu à l'hôtel Nelson, maintenant l'hôtel St. Nicholas, sous la direction de MM. Jones et Coursol, coronaires conjoints. M. Lafontaine appelé comme témoin, était à donner son témoignage lorsque les cris de "au feu! au feu!" retentirent. Quelques minutes après la maison était enveloppée dans un tourbillon de feu et de fumée. M. Lafontaine put s'échapper, grâce à la protection et au sang froid de M. Coursol, qui montra dans toute cette affaire beaucoup de courage et d'énergie.

Le gouvernement finit enfin par céder aux sollicitations de ses amis, qui depuis longtemps, voulaient s'armer et s'organiser pour protéger la vie des citoyens. Ce qu'ils avaient prévu arriva; du moment que les émeutiers virent qu'ils auraient à combattre face à face des hommes de cœur, ils disparurent comme des ombres; ils n'attendirent même pas le premier coup de fusil.

La paix s'était faite dans les esprits, et le gouvernement poursuivait tranquillement le cours de ses réformes dans l'ordre matériel, social et politique par des mesures pleines de sagesse, lorsque, au mois de juin 1851, M. Baldwin, vivement affecté du résultat d'un vote de la Chambre, annonça sa démission, en disant qu'il refusait de rester au pouvoir, du moment qu'il ne commandait plus la confiance de la majorité du Haut-Canada. C'était digne et fier.

Quelques jours après, M. Lafontaine annonçait qu'il avait l'intention de suivre l'exemple de M. Baldwin, à la fin de la session. La question de la tenure seigneuriale que M. le Dr. Davignon, l'un des partisans les plus intelligents et les plus utiles de M. Lafontaine, avait introduite devant la Chambre, commençait à l'inquiéter. La précipitation et l'impatience de plusieurs jeunes députés, qui se plaignaient de sa lenteur, l'importunaient et lui faisaient craindre des imprudences.

A un banquet que ses amis lui donnèrent, le 30 octobre, il fit un discours remarquable dans lequel, après avoir fait le tableau des progrès du pays depuis 1840, il annonça sa retraite définitive des affaires. Il n'avait que 44 ans; il laissait la politique à l'âge où on y entre en Europe.

Il s'était remis à la pratique de sa profession et se refaisait rapidement une magnifique clientèle, lorsqu'il fut appelé au poste de juge en chef de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada.

Le pays tout entier salua cette promotion.

Quelques mois après, à son retour d'Europe, où il était allé retremper ses forces et sa vigueur, grâce au congé que le gou-

vernement lui avait accordé, il était fait baronnet de la Grande-Bretagne, en récompense de ses services et de ses mérites. En 1855 il présidait la Cour Seigneuriale.

Il y avait dix ans que l'illustre baronnet honorait la justice de son pays par son impartialité, son intégrité et la profondeur de sa science, lorsque la mort le frappa dans la chambre des juges, où il était à remplir ses devoirs judiciaires. Transporté à la hâte à sa demeure, il demanda à voir son fils qu'il couvrit de baisers, fit le signe de la croix et mourut peu de temps après.

La population se pressa en foule autour du corbillard, qui contenait les restes de cette noble et utile existence; tous les journaux en deuil célébrèrent, à l'envie, ses mérites et ses talents.

Cette esquisse biographique déjà trop longue, malgré mes efforts pour en condenser les détails, me laisse peu de temps et d'espace pour compléter le portrait de M. Lafontaine.

Il était d'une taille au-dessus de la moyenne, forte, pleine et massive; sa physionomie était calme, sereine, immobile, ses traits fiers et réguliers, ses démarche lente et mesurée. Il avait le regard doux et l'impide, comme ces belles eaux, dont la transparence laisse voir le lit qui les porte, la parole grave, solennelle, un buste large et puissant, une tête immense, magnifique qu'on aurait remarquée entre mille et qui devait tourner celle des phrénologistes. La pensée semblait se mouvoir, à l'aise, sous ces vastes parois, le monde intellectuel et physique devait prendre plaisir à s'y réfléchir, tous les éléments qui y entraient devaient en sortir coordonnés et disciplinés, comme une armée rangée en bataille.

C'était une des incarnations les plus frappantes du type napoléonien. Cette ressemblance frappait tout le monde; il était loin de la dédaigner lui-même et cherchait à la rendre plus sensible encore par une petite touffe de cheveux qu'il laissait tomber avec complaisance sur son large front.

Etant allé, dans son dernier voyage en France, visiter l'hôtel des Invalides, les vieux soldats de la grande armée se pressèrent autour de lui, pleins d'émotion, et ne savaient comment s'exprimer pour lui dire combien il ressemblait à leur empereur. La première fois que Lady Bagot, épouse du gouverneur Sir Bagot, l'aperçut elle ne put s'empêcher de pousser un cri de surprise et de dire à son mari: "si je n'étais pas certaine qu'il est mort, je dirais que c'est lui."

Elle parlait de Napoléon 1er qu'elle avait vu à Paris.

Il a dû à son extérieur imposant une bonne partie du prestige et de l'influence qu'il exerçait sur le peuple et ses représentants. Sa gravité et son silence habituels lui donnaient un certain air de mystère qui avait son effet. Sa force corporelle, avant que la maladie et les infortunes l'eussent affaibli était proportionnée à sa stature: dans les élections de 34 et de 35 qui se firent à coups de bâton, il paya de sa personne; les hommes forts de l'époque le considéraient comme un des leurs.

On ne peut voir dans sa patience et ses hésitations pendant les troubles de 48 et de 49, que la crainte d'exposer la vie des citoyens et de porter la responsabilité du sang qui serait versé.

Il eut toujours, dans les hautes fonctions qu'il eut à remplir, un sentiment très vif de la responsabilité et des devoirs que la confiance publique lui imposait.

Il était au moral ce qu'il était au physique; tout chez lui était large et reposait sur de fortes bases. Ses yeux fixés sur un principe, il y marchait, en droite ligne, écrasant les obstacles sur son passage, insouciant de ses intérêts personnels, ne regardant même pas si on le suivait. Il avait plutôt l'amour de la justice et de l'humanité que le sentiment national, de même qu'il était plus politique que religieux.

Il soumettait toute question à l'examen de sa conscience et la passait au creuset de la raison; lorsque du conflit de tous les éléments, qui a composaient, le principe en avait jailli, au rayon de son intelligence, il en déduisait les conséquences avec une précision mathématique et les adoptait envers et contre tous.

Ce qu'il voulait pour ses compatriotes, il le voulait, aussi, pour toutes les races, toutes les religions; tous les droits pour lui étaient sacrés, inviolables.

C'est à cette largeur de vue et de sentiments que nous devons les alliances précieuses qui nous ont assuré le triomphe de nos droits et de nos libertés. Des manifestations imprudentes, des exagérations de sentiment et de parole aurait pu tout perdre, à cette époque critique, où tant d'éléments discordants cherchaient à se combattre et à se détruire.

Toujours maître de ses pensées, alors même que le feu de la colère lui montait au front, il se taisait, attendait et réfléchissait.

Fort de la justesse des principes qu'il émettait, il n'en cherchait le triomphe que dans leur force même et la confiance qu'il inspirait à la majorité qui marchait sous son drapeau.

Les intrigues politiques répugnaient à son caractère fier, digne et indépendant, il les dédaignait, comme des moyens indignes de lui et de ceux dont il était le chef.

Il poussait même cette qualité trop loin, surtout lorsque les fatigues de la politique et de la maladie eurent aigri son caractère.

Plusieurs fois il se contentait de répondre à ceux qui lui demandaient des explications, qu'il voyait pour la mesure proposée parce qu'il la croyait bonne, qu'ils étaient libres d'en faire autant.

A des hommes d'Etat comme M. Lafontaine, il fallait des époques de désintéressement et de courage moral, des situations où le sentiment public l'emporte sur le sentiment personnel.

Le gouvernement constitutionnel, qui est un gouvernement de discussion et d'explications, ne peut s'accommoder longtemps d'un pareil système. Aussi, je ne suis pas surpris que M. Lafontaine ait senti le besoin de résigner, lorsque des divisions qu'il aurait pu, peut-être, éviter, avec de la souplesse et de la diplomatie, éclatèrent parmi les Canadiens-Français, lorsque l'éloignement du danger fit moins sentir le besoin de l'union et de l'obéissance passive.

Mais là, encore il montra sa sagesse et sa prudence; il comprit que le Banc seul pouvait lui offrir, à l'avenir, une situation conforme à l'indépendance de son caractère, à la sincérité de ses principes.

Ce qu'il a été sur le Banc, tout le pays le sait, il y trouva un noble et vaste champ pour le déploiement de ses hautes facultés. Sa sagesse, son impartialité et son savoir rappellèrent les plus beaux temps de la magistrature française. Ses jugements ont une grande autorité devant nos tribunaux, et longtemps encore les juges et les avocats seront heureux de les citer à l'appui de leurs opinions.

M. Lafontaine n'était pas orateur, il n'avait ni la chaleur, ni l'élocution, ni le geste. Honnête, franc et loyal dans ses discours, comme dans ses actes, uniquement préoccupé de la

justesse de ses idées il parlait peu, insouciant des charmes et des artifices du langage. Dans ses discours politiques devant le peuple ou devant la Chambre, il posait carrément la question, la discutait froidement et s'en rapportait à la réflexion et à l'intelligence de ses auditeurs. Mais sa pensée substantielle et condensée laissait une empreinte vigoureuse dans les matières qu'elle traversait; on aurait dit d'une lourde machine traçant un sillon profond dans les entrailles de la terre ou d'un fleuve puissant roulant ses eaux fortes et massives entre des rochers nus et escarpés.

Il lui répugnait de répondre aux attaques personnelles, et il n'avait pas à subir souvent cette épreuve, car au premier mot qu'on lançait contre lui, une douzaine de membres se levaient pour le défendre. Ceux mêmes que l'humeur de M. Lafontaine avait, peut-être, froissés, devenaient ses plus chauds défenseurs, tant ils tenaient à l'honneur de leur chef et à l'inviolabilité de son caractère et de sa réputation.

Jamais, d'ailleurs, ses ennemis les plus acharnés ne mirent en doute son désintéressement, l'indépendance et la sincérité de ses convictions.

L'un des chefs les plus emportés du parti Tory lui rendit, un jour, un beau témoignage.

C'était dans le temps où l'on parlait de la retraite prochaine de M. Lafontaine.

M. Hincks, alors, comme aujourd'hui, ministre des finances, faisait un discours où il énumérait, avec complaisance les principaux faits de sa carrière parlementaire. Le colonel Prince se levant, soudain, dit, qu'il désirait interrompre l'honorable ministre des finances pour lui donner un conseil: "c'était de brûler, plus tard, toutes les pages de sa vie politique, excepté celle qui parlerait de l'époque où il avait eu l'honneur de faire partie du gouvernement de M. Lafontaine." Des tonnerres d'applaudissement accueillirent ces paroles fines et mordantes qui renfermaient un éloge si flatteur pour M. Lafontaine.

Il ne faut pas conclure de ce que j'ai dit, en passant, de M. Lafontaine, qu'il était dur, intraitable et dénué de tendresse. Non, si l'écorce, comme je l'ai déjà dit, était rude, le cœur était bon, compatissant, plein de sympathie pour l'infortune et l'indigence. Il donnait abondamment au-delà de ses moyens; son nom figurait toujours avec honneur à la tête des listes de souscriptions qui avaient un but charitable ou national.

Monseigneur de Montréal rappelait avec émotion, dans l'allocution qu'il prononça sur sa tombe, qu'il prenait plaisir à visiter les hôpitaux pour y porter des consolations et des soulagements.

Que de choses à dire encore! et cependant le journal refuse d'en prendre d'avantage.

Lorsqu'on étudie de pareilles vies, on éprouve un légitime sentiment de fierté et d'orgueil national, et on souhaite ardemment que la Providence nous envoie souvent de ces hommes d'élite pour relever notre nationalité et diriger ses pas dans dans les voies de l'avenir, au flambeau de leurs vertus et de leur génie.

L. O. DAVID.

N. B. Sir Louis était marié, en premières noces, à Delle Berthelot, fille de M. A. Berthelot de Québec; il épousa en secondes noces Madame Clinton, veuve d'un officier anglais, de laquelle il eut un fils qui mourut très jeune.

L. O. D.

M. L'ABBÉ MARTEL.

Nous avons reçu du curé de Ste. Julie de Somerset, une assez longue correspondance au sujet de l'un de nos derniers articles, intitulé: "L'incident religieux." Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir publier cette lettre, non pas tant à cause des injures qu'elle contient à notre adresse qu'à cause de la manière plus qu'inconvenante dont y sont traités les plus hautes autorités religieuses.

J. A. MOUSSEAU.

—On lit dans la *Minerve*:

"Le dernier numéro de l'*Illustrated Canadian News* contient une gravure représentant l'épisode si dramatique de la famille de M. Jean Parent, réfugiée, au nombre de onze personnes, sur un arbre flottant au bord du lac Saint-Jean, tandis que l'incendie tourbillonne à travers la forêt et les habitations qui encadrent le rivage. C'est une scène terrible dont les artistes peuvent nous donner une idée, mais qui, à la vérité, ne saurait être reproduite ni par le crayon, ni par la plume. La gravure en question est cependant bien réussie. Elle ne manquera pas d'être l'objet de l'attention du public; nous nous plaignons à la signaler.

"A ce propos, il nous appartient autant qu'à n'importe qui de rectifier l'erreur dont la presse en général s'est faite l'écho fidèle, en répétant que le chef de la famille dont les malheurs sont si émouvants, est le père du digne et honoré sous-secrétaire d'Etat. C'est, au contraire, le plus jeunes des frères de M. Etienne Parent, qui a été victime du désastreux incendie du Saguenay.

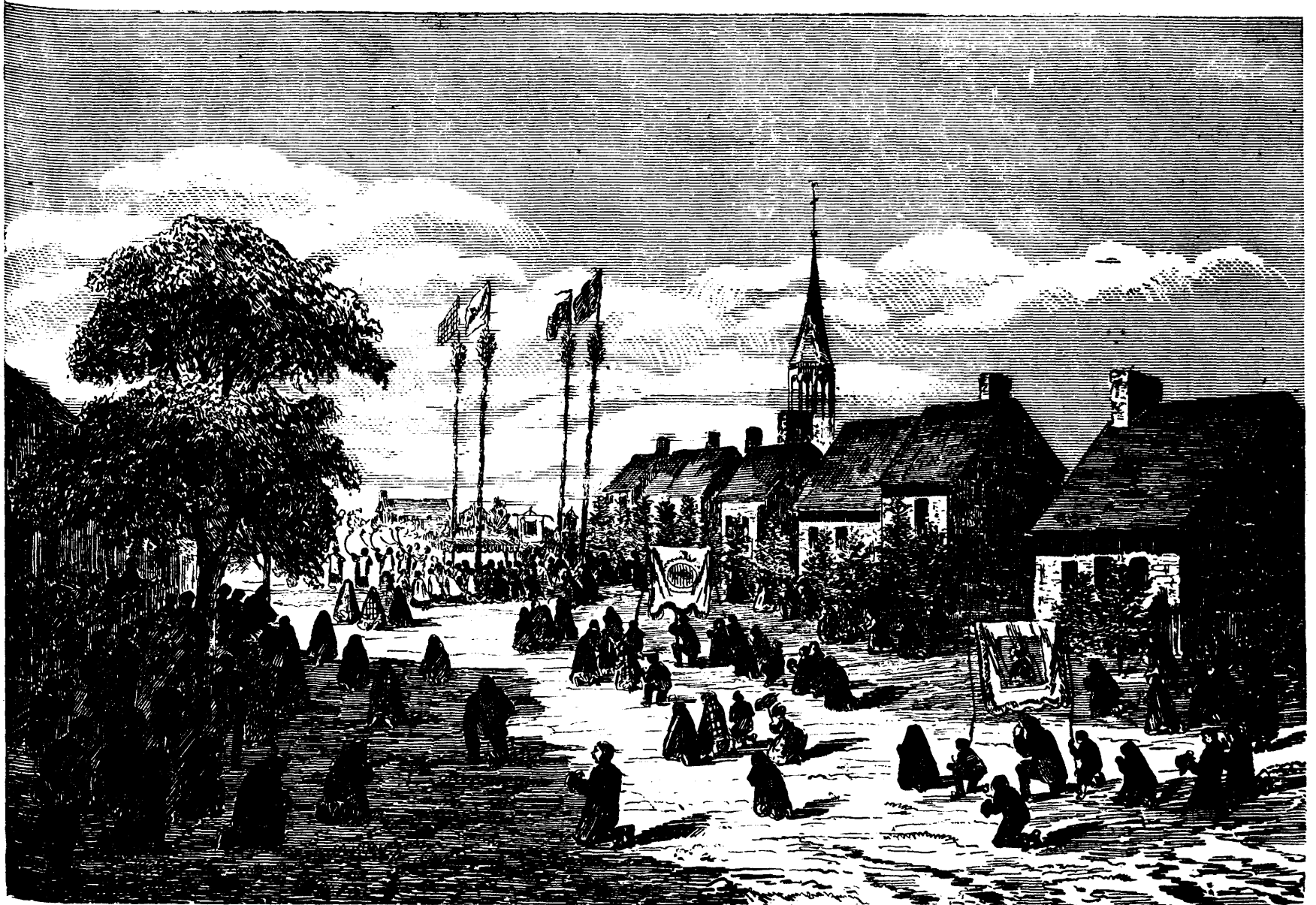
"M. Jean Parent, parti de Beauport, sa paroisse natale, il y a cinq ou six années, s'était établi au lac Saint-Jean et était devenu maire du township de Roberval. Par son travail intelligent, il se voyait déjà à la tête d'un établissement prospère, lorsque le fléau est venu le ruiner de fond en comble, mais il ne se décourage point et nous apprenons qu'il est retourné sur ses terres pour recommencer une entreprise si tristement réduite à néant. Les "Jean Rivard" ne font pas défaut dans notre pays: Celui-ci a plus d'un trait de ressemblance avec le héros du livre populaire."

Le *Times* rapporte un accident qui a eu lieu à la ménagerie d'Edmond, à Nettingham. Un nègre d'Afrique était rentré dans la cage d'une panthère pour lui faire faire un exercice consistant à sauter d'une extrémité de la cage à l'autre. L'animal, au lieu d'obéir, se jeta sur son gardien et lui déchira la figure. Le sang se mit à couler avec abondance; les assistants poussaient des cris de terreur. Nullement effrayé, le gardien persista à vouloir faire obéir la panthère; mais elle continua à résister, malgré les coups terribles dont le gardien la frappait. Celui-ci quitta alors la cage et y rentra bientôt après, muni d'une baguette de fer plus lourde, et malgré le sang qui coulait sur sa figure, il ne quitta la cage qu'après avoir fait sentir sa force à la bête féroce et lui avoir fait exécuter l'exercice annoncé sur le programme, au milieu des applaudissements de tous les spectateurs. Le combat entre la panthère et l'homme a duré vingt minutes.

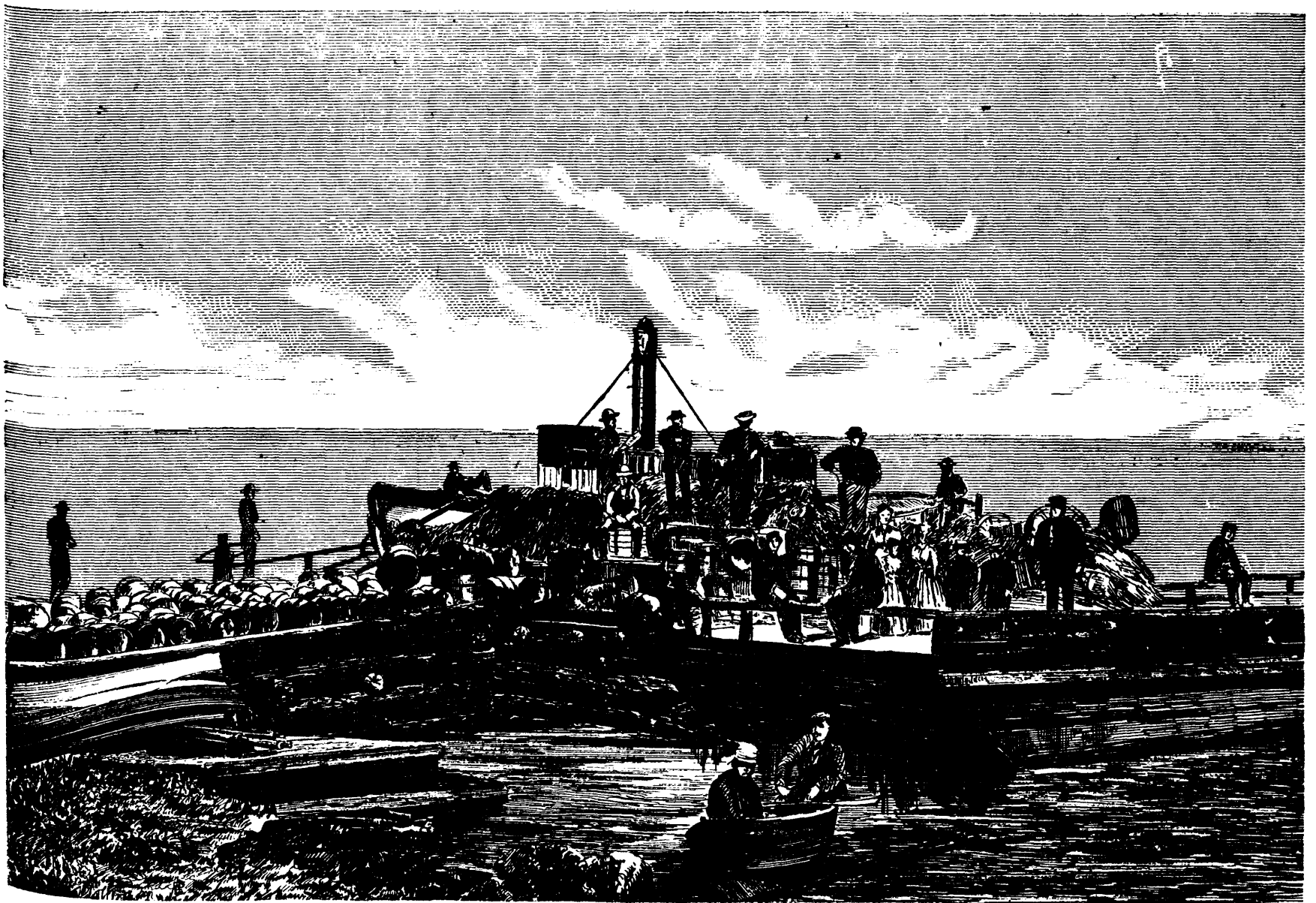
C'est bon pour une fois, mais il ne faudrait pas trop s'y fier.



MONASTERE DE BENEDICTINS DANS LE TYROL.



PROCESSION A CAUGHNAWAGA LE JOUR DE LA FETE-DIEU—D'après un croquis de notre Artiste.



EXPEDITION DE LA RIVIERE ROUGE.—DECHARGEMENT D'APPROVISIONNEMENTS A PRINCE ARTHUR LANDING.

COURRIER D'ONTARIO.

Payer à sa couturière \$35,000, et se voir traîner devant les tribunaux de son pays par cette même couturière, qui réclame encore \$18,000 comme solde de compte, ce n'est pas gai. Heureusement qu'à Ottawa de telles horreurs sont inconnues.

Aimer la toilette, n'est certes pas un vice chez une femme. Est-ce un défaut? Au point de vue de la philosophie, peut-être; au point de vue de la chronique, non, mille fois non.

On a beau dire, les belles toilettes font les femmes charmantes. Elles ajoutent du piquant aux plus jolies, et de l'agréable aux plus laides mêmes.

Celles qui ont des aspérités, ou des rugosités dans le caractère, ne peuvent mieux dissimuler ces petits désagréments personnels, qu'en s'enveloppant dans le satin, le velours, la soie, la mousseline et la dentelle.

Mais il faut pourtant garder en toutes choses une certaine mesure honnête et modérée, et c'est évidemment ce qu'ont oublié de faire Mme. la comtesse Rapp, et Mme. la comtesse Henry, sa fille, les deux héroïnes en procès avec leur couturière.

Il doit être excessivement désagréable pour un mari de voir sa femme, pour un comte de voir sa comtesse engagée dans une affaire de chicane avec sa modiste, et débattre devant la justice le prix d'une façon de robe; mais je conçois néanmoins que la patience d'un homme a ses limites; et qu'après avoir payé des quinze et vingt mille piastres à une seule et unique couturière, il trouve mauvais qu'on lui réclame encore une petite somme de dix ou douze mille piastres pour le même service.

Si j'étais couturière, et que j'inclinasse à faire rapidement fortune, il est clair que je ferais tout en mon pouvoir pour recruter une clientèle de comtesses, disposées à se vêtir dans les prix forts; mais je ne ferais jamais la sottise de poursuivre mes clientes pour \$18,000, après leur en avoir volé déjà au moins \$12,000.

En cela, je trouve que Mme. Achar, la modiste en question, a manqué elle aussi, de tact et de mesure.

Mais cette modiste a ses prétentions. A force de se faire payer des sommes folles pour de simples façons de robe, elle s'est prise au sérieux. Elle croit avoir une mission dans la société, celle d'habiller les dames du grand monde... et de les rançonner. Elle se croit aussi d'immenses talents, un grand génie, et elle se dit probablement que les talents et le génie doivent se payer au prix de l'or.

Comme s'est écrié ironiquement un avocat en cour: Mme. Achar n'est pas une faiseuse, c'est une artiste; ses chapeaux ne sont pas des chapeaux, ce sont des œuvres; ses robes ne sont pas des robes, ce sont des créations; elle ne fait pas des corsages, elle les signe. C'est la Corinne de la couture.

Cela paraîtra fabuleux à plusieurs de vos lecteurs que deux femmes puissent dépenser des sommes aussi énormes uniquement pour la toilette. Dans notre petit pays démocratique, nous sommes encore à quelques bons milliers de piastres de pareilles extravagances. Les fortunes sont fort clairsemées parmi nous; rien ne peut, je ne dis pas excuser ou justifier, mais seulement provoquer de pareilles folies.

Mais ce n'est pas la même chose dans une ville comme Paris, par exemple, où se concentre une société brillante, formée de l'élite des fortunes de la France et de l'Europe entière. Là, le luxe ne connaît aucune borne. Il va par centaines de mille francs, par millions mêmes, sacrifiant tout à ses fantaisies et ses caprices, comme aux seules grandes choses dignes d'occuper la vie.

Voici ce qu'on écrit de Londres au *Journal Officiel* de France:

Bien que le fenianisme, battu sur les frontières canadiennes, ne puisse espérer de traverser, par son intervention, le règlement de l'affaire Red River, nous n'en suivons pas moins avec intérêt l'expédition embarquée, dans les premiers jours de mai à Collingwood, pour se rendre au fort William. C'est là que les troupes anglaises se réuniront aux volontaires. Ceux-ci, presque tous d'origine franco-canadienne, forment un corps de 150 hommes, tous jeunes, ardents et résolus. 21 Indiens Iroquois sont attachés au service et aux manœuvres du steamer *Algoma*. Ce navire à trois ponts est suivi d'esquifs légers construits exprès pour le transport des troupes sur les rivières.

Aux dernières dates, les volontaires étaient arrivés sans incidents fâcheux au rendez-vous donné. Plusieurs tribus des frontières ont offert leur coopération. Le gouvernement canadien ayant accepté, sous réserve, bien entendu, les propositions pacifiques de Riel, n'a pu donner à l'expédition un caractère agressif. Il s'est donc borné à former un cortège aux plénipotentiaires chargés de traiter de la paix.

Si cependant les choses changeaient d'aspect, nous aurions comme auxiliaires la tribu des Iroquois, et les 12,949 soldats anglais qui forment l'effectif de nos forces militaires au Canada pourraient répondre à toute éventualité fâcheuse. Bien que le gouvernement métropolitain soit résolu à retirer toutes nos garnisons coloniales, laissant aux habitants le soin de leur défense, mille et une raisons puissantes nous forcent à prolonger, sans époque déterminée, le séjour d'un certain nombre de soldats anglais dans nos possessions. Ainsi nous avons comme je viens de le dire, 12,949 individus au Canada; dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, 3,896; aux Bermudes, 2,166; dans la Nouvelle-Zélande, 797; en Australie, 994; à la Jamaïque, 1,834; dans le Honduras, 226; à Bahama, 389; au Cap de Bonne-Espérance, 4,216; sur la côte occidentale de l'Afrique, 912; à l'île Maurice, 648; à Ceylan, 2,113; en Chine et au Japon, 2,094; à Falkland Islands, 34; dans la Colombie anglaise, 131; à Sainte-Hélène, 427; à Gibraltar, 4,826; à Malte, 5,908; au Bengale, 37,662; à Bombay, 12,012; à Madras, enfin, 10,984. De ces chiffres, relativement peu considérables, il faut déduire plus d'un tiers appartenant au corps dit colonial. Ce sont en effet des indigènes organisés volontairement et aux frais du gouvernement local. D'après ces chiffres officiels, cent mille hommes à peu près suffisent à la défense de nos nombreuses, lointaines et productives colonies.

Il y a des inexactitudes, dans ces lignes, mais il y a aussi quelques renseignements bons à noter.

Le correspondant du *Journal Officiel* a été évidemment mal renseigné, puisqu'il est sous l'impression que les volontaires envoyés à la Rivière-Rouge sont presque tous canadiens-fran-

çais. Du reste, il n'est pas étonnant que l'on fasse erreur là bas, puisqu'ici même, à Toronto, en plein synode presbytérien, on a dit qu'il y avait sept ou huit chapelains attachés à l'expédition, bien qu'il n'y en ait que deux.

Le correspondant doit se tromper également, lorsqu'il porte à près de 13,000 hommes l'effectif des forces militaires impériales actuellement au Canada. Je crois qu'il y a là une grosse exagération.

La parole est à un Américain:

«J'ai épousé une veuve qui se trouvait avoir une fille nubile. Mon père, qui venait souvent nous voir, se prit d'amour pour ma belle-fille et l'épousa. Ainsi, mon père devint mon beau-père, et ma belle-fille ma mère, puisqu'elle était la femme de mon père. Quelque temps après, ma femme eut un fils: il était le beau-frère de mon père et mon oncle, puisqu'il était le frère de ma belle-mère. La femme de mon père—ma belle-fille—eut aussi un fils: il va sans dire que ce fils était mon frère, et en même temps mon petit-fils, puisqu'il était l'enfant de ma fille. Ma femme était ma grand-mère, puisqu'elle était la mère de ma mère. Moi, j'étais à la fois l'époux et le petit-fils de ma femme; et, comme l'époux de la grand-mère d'une personne est son grand-père, j'étais mon propre grand-père.»

Cela manque peut-être de nouveauté, mais c'est toujours gai.

Un notaire, très-absorbé par les détails de sa profession, écrivant un jour à sa femme en voyage et ayant biffé deux mots dans sa lettre, la termina de la manière suivante:

«Je t'aime pour la vie et t'embrasse de tout mon cœur, sous l'approbation de deux mots rayés comme nuls.»

Quelqu'un s'est amusé à calculer à quelle hauteur atteindrait l'amas de tous les bossus du globe en les mettant les uns sur les autres. Il a trouvé vingt-cinq lieues. A quoi diable cela l'avance-t-il de connaître ce détail?

EXPÉDITION DU NORD-OUEST.

CAMP DE THUNDER-BAY.

14 juin 1867.

Nous sommes arrivés à l'endroit d'où je vous écris, jeudi dernier, 9 du courant, après un voyage en steambot qui nous a pris cinq grands jours de Collingwood au Camp de Thunder Bay. Nous avons trouvé à notre arrivée, le 1er Bataillon Ontario volontaires complètement installé, sauf deux compagnies, qui étaient restées campées au «Sault Ste. Marie.» Ces deux compagnies sont arrivées ici hier matin, il ne manque donc plus à l'effectif des deux Bataillons «Québec et Ontario» que deux autres compagnies attendues ce soir même ou demain matin, par le même steambot qui doit emporter cette correspondance.

Ces deux compagnies sont commandées par les Capitaines Amot et Fraser, tous les deux de Québec.

Nous n'avons encore aucun ordre pour le départ définitif, mais tout est prêt, et les deux bataillons sont à même de se mettre en marche au moindre signal.

Notre camp se trouve à quatre milles de «Fort William.» Ce trajet doit se faire en chaloupe.

Je ne sais si ces deux mots vous produiront le même effet qu'à moi, mais la 1ère fois que je les entendis prononcer, je me figurai voir une ville, sinon considérable, mais au moins possédant quelques fortifications. Rien de tout cela.

Fort William possède quatorze maisons, je les ai comptées; et dans ce chiffre, je comprends maisons, et hutes indiennes; le tout construit en planches ou en écorces.

Il y a dans cette localité, un magasin d'approvisionnement de toute espèce, ou les indiens et les colons d'alentour viennent faire leurs emplettes. Dans ce magasin, on peut tout trouver, armes, munitions, effets d'habillement et de campement, provisions de bouche, etc., etc., en un mot tout ce qui peut être nécessaire à la vie des bois. Je suis intimement convaincu que le propriétaire de cet espèce de bazar fait de bonnes affaires. La maison qu'il habite paraît certainement très-comfortable et semble un espèce de palais comparée à celles qui l'entourent.

Au milieu même de Fort William, se trouve une bâtisse en pierres dures, recouverte en jonc, dont les fermetures, portes et fenêtres sont complètement en fer.

Il m'a été rapporté que cette espèce de maison forte avait été faite, à une époque où quelques indiens avaient tenté plusieurs coups de mains, et le mode adopté dans la construction avait été choisi pour qu'à un moment donné, on put s'en servir comme d'une citadelle à l'abri des balles et de l'incendie.

Quoique d'un aspect pauvre, le pays ne manque pas d'un certain côté pittoresque, les paysages sont magnifiques, et à leur aspect, on ne peut s'empêcher de s'avouer avec foi et sincérité que *Celui* qui a fait tout cela est un grand artiste.

A en juger par ce qui nous entourait ici, le voyage de Thunder Bay à Fort Garry ne sera pas sans fatigues. Nulle part de chemins frayés; partout, en quittant les bords du Lac Supérieur, profondeurs immenses de bois en partie inexplorés.

Le sol n'est qu'une couche épaisse et considérable de débris d'arbres et de mousse. Devant le camp, les bords du Lac Supérieur, sur lequel nous avons voyagé pendant trois grandes journées; à notre gauche, les bois, à droite, encore les bois, derrière nous, toujours les bois, toujours les arbres; tout cela augmenté d'une quantité prodigieuse de moustiques. Oh! les moustiques! voilà des ennemis infatigables, plus on en tue, plus il en reste! Pendant toute la journée, un bourdonnement incessant, que ne peut couvrir qu'avec peine le bruissement des feuilles et le murmure du Lac.

Je suis moralement convaincu que M. de Lamartine n'a pas écrit son «Lac» au bord de celui près duquel nous nous trouvons, car s'il en était ainsi, M. Niedermeyers n'aurait pas oublié de mettre dans la belle musique qu'il a fait pour cette magnifique poésie, une partie d'orchestre ou un accompagnement de Piano, pouvant figurer le chœur de ces innombrables insectes qu'on appelle moustiques. A coup sûr, l'éminent poète eut perdu ici toutes improvisations poétiques, et les dards insatiables de ces terribles suceurs de sang auraient bien su le tirer de ses délicieuses rêveries.

Le lendemain de notre arrivée au camp, la plupart des hommes avaient peine à se reconnaître, quelques uns d'entre eux avaient la figure boursoufflée. Assurément, l'inquisition n'a jamais pensé à ce genre de supplice, car elle aurait cherché

le moyen de peupler une chambre de torture d'une grande quantité de ces petits démons ailés, et le pauvre patient appelé à être enfermé au milieu d'eux eut bien certainement préféré le garrot, la succession des pintes, ou même le rouage. Tous ces supplices tuaient presque toujours sur le coup, celui que nous endurons, nous, est capable de rendre fou.

Nous avons reçu hier plusieurs journaux de Montréal, inutile de vous dire qu'ils ont été dévorés avec une avidité bien compréhensible, du reste j'ai pour mon compte reçu une lettre particulière m'apprenant que quelques bruits absurdes avaient été répandus dans votre bonne ville canadienne.

10. Le Colonel Casault, aurait dit-on, chez vous, fait une demande de résignation, et serait remplacé par le Colonel Smith! rien de plus faux!

Je suis pour mon compte, certainement convaincu que le Colonel Casault n'a jamais eu cette pensée, et sans connaître le Colonel Smith, et surtout, sans vouloir mettre en doute ses qualités militaires, je puis assurer que le 2d. Bataillon de Québec Rifles, verrait avec une véritable peine s'éloigner celui qui l'a commandé jusqu'à présent. Ainsi que je vous le disais dans ma dernière correspondance, cet officier supérieur a su se mériter la sympathie et l'estime de tout son Bataillon. Essentiellement militaire, et surtout très impartial, c'est bien l'officier qu'il fallait aux volontaires canadiens. Tout le monde dit ici, que le gouvernement d'Ottawa a été bien inspiré en nommant le Colonel Casault au commandement qui lui a été donné, et son départ attristerait sans contredit tous ceux qui ont su justement l'apprécier. Les soldats volontaires l'aiment et comptent sur lui comme il peut compter, lui, sur ses soldats.

20. Cancan: Plusieurs officiers se sont battus en duel, et dans différentes rencontres quelques uns ont été blessés! Celui qui le premier a propagé cet énigme mensonge mériterait le supplice que j'indiquai tout à l'heure; être enfermé dans une chambre bien close avec plusieurs milliers de moustiques.

L'auteur de ce bruit avait évidemment une intention malveillante. Les familles auxquelles appartenaient nos officiers ont pu s'alarmer de tous ces bavardages indignes, plusieurs ont peut-être encore dans l'inquiétude. Pourtant tout cela est mensonge.

Tous ici, officiers et soldats, comprennent trop bien leur devoir pour se laisser aller à des actes semblables. Ils savent trop bien surtout qu'une bonne entente dans les cadres est nécessaire, pour mener à bonne fin, cette expédition, pendant laquelle ils auront à traverser les mêmes dangers, à partager les mêmes fatigues, les mêmes privations.

La cordialité la plus franche règne ici, nul n'a eu connaissance encore de la moindre discussion, de la plus insignifiante dispute, et tous, j'en suis certain, conserveront cette esprit de confraternité qui est d'une si grande nécessité dans une réunion d'hommes appelés à vivre ensemble, à se protéger par une solidarité réciproque. Les officiers ont confiance en leurs soldats, comme les soldats en leurs officiers, et personne parmi nous, n'oubliera qu'on doit se tendre la main réciproquement.

Tout le monde ici est indigné de ces mensonges répandus avec un malin plaisir, et je puis assurer ceux que cela intéresse, qu'ils ne doivent ajouter aucune foi à ce qui a été dit à ce sujet.

Depuis notre départ de Toronto, pas un homme n'est resté en route, pas un malade, pas de découragement; partout de la bonne entente, nous sommes tous gras, et bien portant, et surtout prêts à braver les moustiques, les froides nuits et les mépris au besoin. Tous les volontaires sauront se rappeler qu'il sont les fils des héros canadiens de 1812, qu'ils ont un passé glorieux à soutenir et un avenir non moins glorieux à mériter.

Dans tous les cas, ayez confiance en ceux appelés à représenter notre nationalité, je suis certain que personne n'a le droit de se douter d'eux, et qu'ils sauront être en l'avenir ce qu'ils ont été jusqu'à ce jour—honnêtes et dévoués aux intérêts de leur pays.

L'enthousiasme que je vous rapportai dans ma dernière correspondance, continue à exister ici, tous les soldats sont désireux de bien faire.

Nous attendons tous les jours des ordres pour le départ définitif, inutile de vous dire que je vous tiendrai au courant de tout.

Si ma correspondance hebdomadaire éprouve quelquefois un retard de 2 ou 3 jours, ne m'en voulez pas, ce sera la faute du steambot qui part d'ici tous les 8 jours, (je compte sans les brouillards.)

L'expédition va bientôt commencer, ce commencement ne sera peut-être pas sans émotion; comptez sur moi, chers lecteurs, pour vous tenir parfaitement et régulièrement au courant de tout ce qui se passera.

Afin que messieurs les moustiques ne m'endommagent pas toute la main droite, ce qui pourrait m'empêcher peut-être de bavarder quelquefois avec vous, je m'engage à porter continuellement en gant cette main. J'espère que vous me tiendrez compte de cet acte de dévouement, en ne dormant pas lorsque vous lirez ma correspondance.

LOUIS DE P.

George-Town, 13 Juin 1870.

Messieurs, Je suis arrivé à George-Town ce matin; jusqu'ici mon voyage a été très-heureux et très-intéressant: J'aimerais à vous donner quelques petits détails sur cette longue traversée, mais comme le temps me manque, je remets à plus tard à vous donner une idée des régions du Nord-Ouest, de ses habitants et de leurs mœurs. Je n'ai encore aucune nouvelle bien positive sur l'état des choses au Fort Garry. Il court beaucoup de rumeurs que voici.

Riel n'ayant reçu aucune nouvelle de l'arrangement des affaires avec le Gouvernement Canadien, et soupçonnant une mauvaise intention dans notre expédition, se tient prêt avec les métis à tout événement.

Des métis très expérimentés, et qui connaissent très bien le chemin que nos troupes auront à suivre, disent qu'elles auront de très grandes difficultés à traverser les forêts et les marais qui les séparent encore de la Rivière-Rouge.

On dit de plus que les feniens veulent aller rencontrer nos troupes sur leur chemin, mais nous n'ajoutons pas foi à cette rumeur, d'autant moins qu'il n'y a pas de chemin praticable, si ce n'est par la Rivière-Rouge, et là ils rencontreraient l'opposition des métis; les feniens connaissent trop bien la difficulté des chemins, et redoutent trop la balle des métis pour vouloir arriver jusqu'à nos troupes.

Les feniens ont offert du secours à Riel en armes et en hommes, Riel les a refusés, il prend tous les moyens de les empêcher de rentrer sur le territoire.

DÉPART DES ZOUAVES DE ROME.

La veille de leur départ, nos amis ont été admis sur le passage du St. Père avec plusieurs autres Zouaves Hollandais et Français, laissant aussi le régiment. Comment quitter Rome, sans voir Pie IX, et en recevoir une dernière bénédiction ? En arrivant à eux, Sa Sainteté sourit paternellement, et s'écria : "Per Baccho ! vous allez donc tous me quitter !" Puis, s'adressant à M. Moreau : " Vos Zouaves partent pour le Canada ; mais il m'en viendra d'autres, j'espère ; je suis trop vieux pour qu'on m'abandonne." " Très-Saint-Père, tous seront remplacés," répondit monsieur l'aumônier. " Bravo, bravo," reprit Pie IX.

" Au reste, mes chers enfants, vous avez raison de retourner vers vos bons parents et d'aller battre un peu aussi ces fémiers qui vont troubler vos foyers. Repoussez-les courageusement : c'est de la canaille."

Après avoir distribué des médailles et donné sa main à baiser, il les bénit en disant :
" Mes enfants, vous avez un long voyage à faire ; je demande à Dieu qu'il vous le rende heureux et facile, non-seulement celui de Rome au Canada, mais celui encore bien plus long et plus important de l'éternité. Je vous bénis, vous, vos familles, vos amis, tout votre pays, et que cette bénédiction vous accompagne et tous ceux qu'elle concerne jusqu'au dernier moment de la vie."

On lui présenta à signer des suppliques pour l'indulgence *in articulo mortis* :

" C'est juste, c'est juste, mes enfants, dit-il, et ça fera plaisir à vos chers parents ; mais ce pauvre vieux Pape est un peu fatigué et vous les auez avant de partir."

Puis il s'éloigna attendri et répétant à ceux qui l'accompagnaient : CARO CANADA ! CARISSIMO CANADA !

FAITS DIVERS.

M. Baker est élu au comté de Missisquoi, par 60 voix de majorité.

Le jour de la St. Pierre, les paroissiens des Tanneries des Rollands ont présenté à leur digne curé, le Rév. M. Pierre Lapierre, une magnifique canne à poignée en or, une statue de St. Pierre et une autre de St. Paul, deux magnifiques cadres, un globe de la hauteur de trois pieds, deux bourses fort bien garnies.

Vendredi soir, comme le *Longueuil* revenait des Iles de Boucherville avec une parti d'excursionnistes, un cocher du nom de John McCue, sujet à des attaques d'épilepsie, fut tout-à-coup saisi de convulsions et tomba à l'eau. Le vapeur s'arrêta dans sa marche pour opérer des recherches ; mais ce fut inutile, le corps ne put être retrouvé.

Le *Times* d'Outaouais croit savoir que la proclamation réunissant le Nord-Ouest au Canada sera lancée le 16 juillet.

On télégraphie d'Halifax que le Dr. Tupper est en ce moment à Halifax. Il parait vouloir se fixer à Outaouais, car il a rendu son bureau, et part bientôt pour la capitale avec toute sa famille.

L'Angleterre vient de parler encore une fois officiellement sur la question du retrait de ses troupes des colonies.

Le gouvernement et la législature de Terre-Neuve, ayant demandé aux autorités impériales de leur laisser les quelques centaines de militaires qui s'y trouvent, lord Granville vient de répondre à ces adresses par un document de la plus magnifique crudité qu'on puisse imaginer. Franchement, il est impossible de se moquer plus cruellement des gens.

Nous apprenons que M. l'abbé David Ramsay, qui est depuis plusieurs mois à Manchester, Angleterre, a obtenu de Mgr. de Montréal la permission de se consacrer aux missions de l'Écosse, le pays de ses ancêtres. Nul doute que le succès couronnera, là encore, ses nobles efforts apostoliques.

Avant d'entrer dans cette nouvelle sphère, M. l'abbé Ramsay doit, nous dit-on, venir faire une promenade en Canada à la fin d'août et y passera tout le mois de septembre.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE. — On lit dans le *Pionnier* de Sherbrooke :

Une jeune fille d'un canton voisin de cette ville, en service ici depuis quelques mois, est disparue depuis environ trois semaines. Elle est partie de cette ville disant qu'elle s'en allait chez sa mère, mais elle ne s'y est point rendue. Le rumeur vient de se répandre, dans le canton où demeure sa mère, que son corps a été vu, il y a quelques jours, dans le bois, le long du chemin allant de cette ville au canton en question. Deux respectables citoyens du canton sont venus ici, hier, pour découvrir si réellement cette jeune fille est disparue. La chose étant établie hors de doute, ils sont repartis pour faire d'autres perquisitions.

Le rumeur ajoute que cette jeune fille a quitté la ville en compagnie de deux hommes de sa connaissance, en route vers le toit maternel, et qu'elle a été vue, à environ douze milles d'ici, passant en voiture avec deux hommes, allant justement dans la direction de l'endroit où la rumeur prétend que l'on a vu son cadavre. On croit à la perpétration de deux crimes sans nom. Enfin, la chose est enveloppée de mystère, et nous nous abstenons de donner les noms pour le présent. On comprendra facilement pourquoi. Qu'il nous suffisent de dire que la jeune fille était canadienne-française et âgée d'environ dix-sept ans. Elle était né de parents respectables.

Cette affaire fait ici, depuis hier soir, le sujet de toutes les conversations.

AMOUR ET JALOUSIE. — Souvent femme varie... Miss Abbie Summers d'Ashley (Missouri) avait promis sa main au beau Amroise Coë ; puis, un jour, ayant appris que son futur était pétri de défauts—sans oublier quelques vices—la jeune Missourienne réfléchit à l'avenir et pensa qu'il valait mieux rompre avant qu'après. Coë n'accepta pas l'arrêt de Miss Summers et lui déclara nettement qu'il la tuerait plutôt que de renoncer à la rendre heureuse ; le bonheur ou la mort ! Miss Abbie Summers ayant signifié positivement à l'obstiné amoureux qu'elle ne voulait point se marier—avec lui du moins—et que sa résolution était irrévocable, Coë lui affirma qu'elle ne périrait que de sa main. Il tint parole, et l'ayant rencontrée dans la rue quelques jours après cette scène de rupture, il lui donna trois coups de poignard dans le cou et la poitrine. La malheureuse mourut sur le champ.

Arrêté sur le lieu même du crime, Coë pria les citoyens qui le conduisaient en prison de vouloir bien lui épargner les ennuis d'un procès en le lynchant sans désemparer.

Ceux-ci s'empressèrent de déférer à ce vœu et le pendirent à l'arbre le plus proche.

L'HOTEL DE NIORRES.

XIV — *Le cabinet du lieutenant de police.*—Suite.

—Plus, de la fortune de l'évêque et de celle de Mme d'Orgerel, ce qui l'aurait rendu possesseur un jour, si le crime odieux s'était accompli dans toute son étendue et que Mme de Versac eût péri également, d'une fortune de quatre millions deux cent mille livres ?

—Oui, monsieur.

—Si cet orphelin venait à mourir à son tour, toutes les substitutions sont faites au profit de l'enfant de votre second fils marié, c'est-à-dire du fils de votre bru, Mme de Versac.

—C'est lui en effet qui, devenant le seul enfant mâle, hériterait de tous les biens de la famille.

—Et en cas d'extinction complète d'enfant mâle ?

—Ce serait à ma fille que reviendraient tous ces biens.

—Mme votre fille n'a pas d'enfant, elle ?

—Non.

—De sorte que si elle venait à mourir ?

—La fortune entière passerait sur la tête de mes nièces, les filles de mon frère, Blanche et Léonore, leur mère n'étant que ma belle-sœur et n'ayant aucun droit par conséquent aux biens provenant du chef du frère de son mari.

—Et après vos deux nièces ?

—Je n'ai plus de parents, même éloignés.

—Dès lors, la question d'héritage est circonscrite entre l'orphelin, le fils de Mme de Versac, votre fille et vos deux nièces ?

—Sans doute, fit M. de Niorres, mais pourquoi toutes ces demandes et à quoi voulez-vous en venir ?

—A vous rappeler, monsieur, répondit nettement le lieutenant de police, cet axiome de droit que vous devez connaître mieux que moi encore : *Cherchez à qui le crime profite !*

M. de Niorres devint d'une pâleur mortelle et se renversa en arrière.

—Monsieur, dit-il d'une voix étranglée, faites-vous attention à vos paroles ? Vous accusez toute une honorable famille.

—Je recherche le coupable ! répondit froidement le lieutenant de police.

Puis, attirant son siège vers celui du conseiller au parlement et saisissant les mains du malheureux père dans les siennes, avec un geste empreint de la plus profonde sympathie :

" Monsieur, reprit-il, je ne parlerais pas à tout le monde ainsi que je le fais, mais je n'ai point devant moi un homme ordinaire. Je m'adresse à un esprit éminent, supérieur, à un magistrat austère et d'une loyauté reconnue de tous, à une âme forte enfin. Je dis à ce magistrat que chacun respecte : quittez pour un moment votre situation de chef de famille, que l'homme frappé par le malheur fasse place au juge intègre et éclairé. Qu'il se place, ce juge, en présence d'une filiation de crimes semblables à ceux qui le désolent, mais accomplis dans une autre maison que la sienne ; qu'il se voie pour un moment chargé de conduire l'instruction de cette ténébreuse affaire et qu'il me réponde selon sa conscience. Que fera-t-il pour remonter à la source du mal, pour découvrir le coupable ?"

Le conseiller au parlement regarda fixement et profondément M. Lenoir.

Puis, laissant douloureusement retomber sa tête sur sa poitrine soulevée par un râle convulsif :

" Le juge, dit-il, ferait ce que vous venez de faire, comme vous il suivrait le précepte indiqué par l'axiome de droit, mais si le juge n'hésitait pas à aller droit au but, le père préférerait la mort plutôt que de laisser planer l'un de ses soupçons sur ses enfants !"

XV.—*Un axiome de droit.*

" Cependant, monsieur, reprit le lieutenant de police, vous êtes à la recherche du coupable qui frappe en ce moment vous et les vôtres ; votre présence même dans mon cabinet prouve que vous avez l'intention arrêtée de poursuivre cette affaire, d'appeler la lumière au milieu de ces mystérieux événements. Or, pour arriver à la découverte de la vérité, quelque cruelle qu'elle soit d'ailleurs, il faut que nous éclairions ensemble toutes les voies à suivre, que nous acceptions, momentanément au moins, toutes les suppositions que la raison nous suggère. Cette pensée poignante, déchirante, que je viens d'émettre, ne vous doit pas étonner, vous un magistrat, et la façon dont vous m'avez répondu me prouve que si cette pensée n'a pas été accueillie déjà par vous, tout au moins elle a déjà obsédé vos veilles."

M. de Niorres ne répondit pas, mais il baissa encore d'avantage sa tête penchée.

Le lieutenant de police fixait sur le vieillard, avec une persistance opiniâtre, son œil investigateur ; il couvait pour ainsi dire le conseiller au parlement sous son regard auquel aucune expression de physionomie n'échappait.

On eût dit que M. Lenoir, en torturant le cœur et l'esprit de son visiteur, suivait une route tracée d'avance pour arriver sûrement à un but connu de lui seul.

Il reprit après quelques moments, et avec une voix plus calme encore et plus incisive :

" Ces soupçons épouvantables vous déchirent, je le comprends ; cependant ils ne sont pas hors de cause, croyez-le. Mais, comme ils vous seraient trop pénible de les suivre vous-même, laissez-moi les accompagner dans leur marche ascendante vers cette vérité qu'il nous importe à tous deux de découvrir, vous comme chef d'une famille opprimée, moi comme magistrat chargé de la sécurité des sujets du roi."

Le conseiller fit un geste signifiant qu'il ne s'opposait en aucune façon aux intentions de son interlocuteur.

" J'ai dit tout à l'heure, poursuivit M. Lenoir, *cherche à qui le crime profite !* Or, dans les circonstances actuelles, il est évident, et presque certain, qu'un intérêt d'argent conduit la main de l'assassin, sans qu'il y ait cette succession réfléchie de crime deviendrait inexplicable. Voyez, en effet, la marche progressive et raisonnée... votre premier fils, marié, a deux enfants, sa femme est enceinte... on espère anéantir d'un même coup les enfants nés et celui à naître... le poison est versé ; un miracle sauve le pauvre innocent ; mais l'empoisonneur ne pouvait prévoir ce miracle. Donc, votre fils meurt ainsi que sa femme et ses deux enfants. A qui serait revenue sa fortune, à lui, votre héritier, dans le cas où toute la famille eût été anéantie ? A votre second fils. C'était donc à celui-là que le crime profitait... Mais il est frappé à son tour. Sans doute on avait l'espoir de tuer le même coup sa femme, son enfant et son neveu, auquel Mme. de Versac sert de mère. Une seconde fois la Providence protège les innocents, et ceux-ci échappent. Mais à qui eût profité ce nouvel attentat s'il eût reçu son entière exécution ? Quels étaient les héritiers de

vos second fils et de son enfant ? L'évêque... mais l'évêque succombe à son tour... Mme. d'Orgerel est atteinte également par le bras infatigable... et Mme. de Nohan... "

—Ma fille ! s'écria M. de Niorres, vous accusez ma fille !

—Je n'accuse point, monsieur, je procède par déductions logiques. Il est incontestable que tous ces crimes accomplis, c'était à votre fille et à son mari, le comte de Nohan, que revenait le splendide héritage.

—Mais M. de Nohan est le meilleur et le plus humain des hommes, mais ma fille est une sainte, monsieur ! dit le conseiller avec l'accent de l'indignation contenue et de la douleur la plus amère ; mais mon gendre voulait fuir, emmener sa femme... "

—Permettez ! ceci ne serait pas une preuve. Cependant je suis de votre avis ; je connais M. et Mme. de Nohan, et jamais le plus léger indice dans leur existence passée n'a pu les faire soupçonner d'un forfait aussi noir. Je les crois donc entièrement innocents, et je dirai plus... j'ajouterais que je les crois à la veille d'être victimes à leur tour comme ont failli l'être, vous, M. de Versac, son fils et le pauvre orphelin, et comme, si nous ne nous dressons entre eux et l'assassin, ils le deviendront un jour.

—Alors qui donc soupçonnez-vous ?

—Vous avez d'autres parents ?

—Ma belle-sœur et ses deux filles, mes nièces.

—Sans doute.

—Et ce serait elle... une femme dont le caractère est d'une pureté incontestable ; ce seraient ses filles, deux anges de candeur, toutes deux à peine sorties de l'enfance, que... "

—*Cherchez à qui le crime profite !* dit d'une voix nette le lieutenant de police.

—Mais, monsieur, elles n'étaient point à Paris alors que les premiers attentats eurent lieu. Ces attentats, elles les ignoraient même, et, à cette heure où je vous parle, ma belle-sœur est seule confidente de mes douleurs, Blanche et Léonore en ignorent la cause... "

Mais, dit M. Lenoir, Blanche et Léonore sont dans une pauvreté complète ; elles et leur mère sont sous l'entière dépendance de vos bienfaits.

—Et elles reconnaîtraient ces bienfaits dont mon fils l'évêque les a comblées, dont je les ai comblées à mon tour, par les plus odieux des crimes ?

—Je ne dis pas elles, monsieur, mais quelqu'un peut aimer l'une d'elles, et vous avouerez au moins que l'homme qui épouserait l'une de vos nièces devenues les héritières de toute la fortune de votre famille, ferait un beau mariage !"

M. Lenoir se tut et regarda fixement le conseiller.

Celui-ci releva le front, et une pensée sinistre sembla assombrir encore sa physionomie.

" J'étais allé déjà dans mes inductions aussi loin que vous venez de le faire, dit-il. Hier, l'un de vos agents m'a suggéré cette pensée, et depuis l'heure où elle est entrée dans ma tête, elle domine entièrement mes facultés."

M. Lenoir ne répondit pas.

" Cette voie nouvelle qui m'a été ouverte, continua M. de Niorres, conduit à un effrayant abîme si elle n'aboutit pas à la vérité."

—Toujours est-il qu'elle mérite d'être éclairée, répondit le lieutenant de police. Est-ce votre avis ?

—Cette idée, en écartant la présence d'un criminel dans le sein de ma propre famille, me laisse plus de liberté d'esprit, monsieur ; cependant elle ne me voit pas convaincu.

—Ni moi, dit vivement M. Lenoir ; nous cherchons en ce moment, monsieur ; reste à savoir si nous avons trouvé."

Le lieutenant de police se leva de son siège, fit un tour dans sa chambre, comme pour laisser à la pensée qu'il venait d'émettre le temps de germer dans la tête de son visiteur, puis, revenant doucement vers lui :

" Avant d'aller plus loin, dit-il, j'ai quelque chose encore à vous demander... si toutefois vous voulez bien répondre aux questions que je désire vous faire... "

—Qu'est-ce donc, monsieur ? demanda le conseiller avec un certain étonnement.

—Vous m'affirmez, n'est-ce pas, que toute votre famille consiste dans les personnes que je viens de vous nommer ?

—Je l'affirme.

—Ainsi vous ne vous connaissez aucun autre parent à quelque degré qu'il soit ?

—S'il en existe, je l'ignore.

—Et... pardonnez-moi d'entrer ainsi dans les détails intimes de votre existence, mais mon devoir l'exige et votre situation le commande impérativement... et, reprit M. Lenoir, vous n'avez jamais, obéissant aux mœurs de l'époque, imité la conduite du feu roi, par exemple.

—Monsieur ! interrompit brusquement le conseiller au parlement, ma conduite privée ne regarde que moi seul.

—Ordinairement, oui, sans doute, monsieur, ajouta vivement le lieutenant de police ; mais dans les circonstances tout exceptionnelles où vous vous trouvez, il faut bien, pour voir clair, que nous soulevions tous les voiles, même ceux, surtout ceux qui recouvrent des écarts de jeunesse... Or, il y a trente ans que vous avez perdu votre femme, et peut-être... quelque union... secrète... "

M. de Niorres se leva brusquement.

" Je n'ai point d'autres parents que ceux que vous connaissez ! dit-il d'une voix fermée, tandis que son front tout à l'heure si pâle s'empourprait des tons les plus vifs."

—Vous en êtes certain ? demanda M. Lenoir d'une voix extrêmement incisive.

—Parfaitement certain.

—Alors, excusez-moi, monsieur, je n'ai plus de nouvelles suppositions à faire."

Et le lieutenant de police se rejeta en arrière sur son siège avec un mécontentement manifeste et une indifférence trop affectée pour être sincère.

—Ainsi, reprit-il, votre visite, monsieur, n'aurait d'autre but que celui de me faire connaître l'attentat de la nuit dernière ?

—Je vous demande pardon, répondit M. de Niorres ; je désirais prendre votre avis au sujet d'un autre événement touchant toujours cette abominable affaire.

—A vos ordres, monsieur. Il s'agit de... "

—De ce valet dont je vous ai parlé déjà et qui est venu me révéler une première fois l'apparition étrange dont il avait été témoin.

—Ah ! ah ! l'homme qui vous proposait de fuir avec l'orphelin pour le dérober aux coups de l'assassin, et qui prétendait avoir reçu cette mission de ses défunts maîtres ?

—Positivement.

—Eh bien ! est-ce que cet homme aurait eu une seconde vision ?

—Oui, monsieur.

(A continuer.)

VARIETES.

Alfred M... est un peintre sans réputation et sans talent, qui se console parfois au cabaret des rigueurs de la fortune.

—Ah! c'est vous, monsieur Muller? —Oui, monsieur, et voilà plus de dix fois que je viens; c'est plus désagréable.

—Vous venez peut-être me demander de l'argent? —Certainement, monsieur.

—Je pensais que c'était pour me prendre mesure d'une redingote dont j'ai furieusement besoin.

—Désolé, monsieur; mais je ne vous ferai rien que vous n'avez payé l'ancien.

Alfred apaise le tailleur de son mieux. Celui-ci descend; Alfred le suit et le fait entrer dans un café établi dans la maison qu'il habite.

Alfred paye un petit verre de rhum. Le tailleur commande une tournée d'anisette et dit:

—Bah! tout cela ne vaut pas un petit vin blanc à quinze que je connais, à la barrière des Martyrs.

—C'est presque mon chemin. —Venez avec moi jusque-là.

Ils sortent. Arrivés à la barrière des Martyrs, le tailleur fait servir une bouteille de vin. Alfred en demande une seconde.

—Savez-vous, dit M. Muller, que je commence à avoir faim?

—Eh bien! demandons à manger. —Pas ici, on n'est pas bien; montons sur la butte, je sais un endroit.

Alfred et M. Muller gravissent ensemble la colline. On s'arrête à mi-côte pour se rafraîchir. On arrive à l'endroit que connaît le tailleur.

On prend du petit-salé aux choux et on boit. A la quatrième bouteille, le tailleur ouvre son âme à Alfred et lui raconte les chagrins que lui cause une femme acariâtre.

A la cinquième, Alfred parle au tailleur de l'intrigue et de la cabale qui l'empêche d'arriver. Il prend du charbon, dessine un bonhomme sur le mur et s'écrie:

—Voyez-vous tous ces beaux messieurs-là? il n'y en a pas un fichu pour camper une figure comme ça. Eh bien! ils ont de beaux habits et de riches appartements, et moi, je mourrai dans mon grenier.

Le tailleur s'attendrit et lui dit: —Quand je viens vous demander de l'argent, ce n'est pas que je veuille vous tourmenter; vous m'en donnerez quand vous en aurez.

Ils sortent du cabaret, après avoir bu de l'eau-de-vie pour faciliter la digestion, et se promènent.

—Ecoute, dit le tailleur, je sais qu'il faut qu'un jeune homme soit bien mis; je veux te faire une redingote et un pantalon.

—Mais je ne sais quand je te payerai. —Tu feras le portrait de ma femme.

Et le tailleur, entraînant Alfred, finit par lui prendre mesure d'un pantalon et d'une redingote, dans les carrières.

Il commençait à faire chaud, nos hommes retournent au cabaret et se font servir trois bouteilles de vin. Mais, après avoir bu chacun une bouteille, ils s'aperçoivent avec douleur qu'ils ne peuvent contenir la dernière; ils appellent le marchand de vin.

—Tenez, dit Alfred, c'est dimanche aujourd'hui, vous donnerez cette bouteille de vin au premier homme—ayant soif,—et sans argent, que vous verrez.

—C'est une bonne idée, dit le tailleur, et une bonne action; il fera furieusement soif tantôt.

Les deux amis se séparent à la barrière des Martyrs.

Arrivé chez lui, Alfred ne peut pendant longtemps trouver sa serrure, puis il cherche à ouvrir sa porte du côté des gonds. Enfin, il entre et se jette sur son lit; mais il lui semble que les chaises dansent, et que la figure commencent de son grand tableau joue du violon. Il s'endort un moment et se réveille le gosier en feu.

—Parbleu, dit-il, je doute qu'il y ait aujourd'hui aucun homme qui ait aussi soif que moi et qui ait moins d'argent. La bouteille que nous avons laissée chez le marchand de vin me revient de droit.

Il redescend son escalier, remonte à l'antichambre, arrive en sueur. Il entre chez le marchand de vin pour demander la bouteille, et trouve... le tailleur qui la buvait, assis dans un coin.

Il y a quelques jours la petite commune de Foisy-sur-Thérain était en émoi.

Un pêcheur en jetant son filet et en cherchant à le retirer, avait senti un poids inaccoutumé qui lui faisait craindre la présence de quelque noyé dans le petit cours d'eau.

Un gamin avait été dépêché vers le maire pour l'avertir de l'événement.

Un instant après le départ du petit bonhomme le pêcheur retirait, avec l'aide de dix de ses amis, ses filets contenant... un âne mort. (Rien de Jules Janin.)

Aussitôt cette découverte faite, le pêcheur expédia au magistrat de la commune un second message en lui disant:

—Allez dire à M. le maire que ce n'est qu'un âne.

Voici un singulier procès-verbal rédigé par le garde champêtre d'une commune des environs de Paris. Nous copions textuellement:

L'an..., nous, garde champêtre de la commune de..., informai par la rumeur du public qu'une bande de pouilles sous la direction d'un coq, commettait des dévastations dans les pauprières de M. de B..., nous sommes sur le chant rendus sur le lieu avec notre costume et nos insignes.

Parvenu dans le pré de mondit sieur B..., nous y avons en effet trouvé les délinquants, dont un coq et sept pouilles, ledit coq à crête compliquée, les ailes rougeatre et les plumes de la queue longue et blanche et noire dont une manquait. Les pouilles d'une variété bien connue. Ledit ont été reconnu du nommé H..., lesquels nous avons interpellé du dommage qu'ils causaient et de le cesser.

Voyant ledit coq et les pouilles continuer le dégât, les avons sommés au nom de la loi de l'empire impérial de nous suivre chez monsieur le maire, qui ont refusé, pourquoi nous avons dressé le présent.

—Moi, disait Fernand Desnoyers, je n'accepterais pas une affaire qu'au pistolet et à cinq pas!

—Vous ne trouveriez pas de témoins... —C'est bien pour cela.

F... est employé dans une administration quelconque.

Depuis deux jours il manque à son bureau. —Pourquoi n'êtes-vous pas venu hier? lui demanda son chef d'un ton sévère.

—Monsieur, vous savez que je fais partie de la troisième légion; j'étais de garde... —C'est bien mais avant hier?

—Avant hier, monsieur, j'étais d'avant garde!

Le plus grand désir des industriels est de ne pas avoir l'air de faire de la réclame.

Maurice Beauvais, le modiste, disait à ses journalistes:

—Je n'ai plus besoin d'éloges. Mon mérite est assez universellement reconnu. Ma clientèle ne peut plus grandir. Ne me faites donc pas de réclame, mais, par hasard, tout naturellement, quand cela vous viendra sous la plume, dites simplement: «Beauvais est le roi de la mode.»

S. B. SCOTT ET CIE. AGENT POUR la nouvelle machine à Coudre sans bruit de WHEELER et WILSON, qui a gagné deux MEDAILLES D'OR.

WHEELER & WILSON'S HIGHEST PREMIUM

LONDON, 1851. PARIS, 1855.

Cette machine a été perfectionnée dans une telle manière, que ses forces sont beaucoup augmentées. Elle travaille avec la plus grande facilité, cousant six fois plus vite que les autres machines.

Les Soeurs Grises et autres associations du même genre nous écrivent comme suit à l'égard de ces excellentes machines, et c'est un fait significatif qu'aucun de ces noms ne se trouve en témoignage de l'excellence d'aucune autre sorte que le WHEELER et WILSON.

A Messieurs S. B. SCOTT ET CIE. Messieurs.—Nous, les soussignées, Soeurs de Charité, certifions avec plaisir que, après une épreuve de dix ans, nous avons trouvé les machines à coudre de WHEELER et WILSON supérieures sous tous les rapports à toutes autres dont on se sert dans notre institution.

Leur mécanisme est fort et parfait, et avec très-peu de soin elle ne se dérègle jamais.

SEUR COUTLER, SEUR BAYEUX. Hôpital Général.

Couvent des Soeurs Grises. A Messieurs S. B. SCOTT ET CIE.

Messieurs.—Nous avons beaucoup de plaisir à pouvoir recommander les machines à coudre de WHEELER et WILSON (dont vous êtes les agents) à tous ceux qui pourront avoir besoin d'un article aussi utile qu'une machine à coudre.

Après dix ans d'expérience nous pouvons parler avec toute confiance, non-seulement de leur utilité, mais encore de leur supériorité sur toute autre machine dont nous avons fait épreuve dans notre institution.

Ces machines ont trois avantages d'une grande importance—rapidité de mouvement; pouvoir de s'adapter à une grande variété d'ouvrage et de matériel; et peu, et même nulle dépense pour réparations.

SEUR MARIE. Couvent de la Providence. SEUR de Charité.

On demande des agents partout, pour vendre les machines à coudre perfectionnées de WHEELER et WILSON, auxquels les termes les plus libéraux seront offerts.

S. B. SCOTT ET CIE. No. 354, RUE NOTRE DAME.

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des zôils les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

Montréal, 4 mai 1870.

LA CHAISE-PLIANTE et la CHAISE-CANAPÉ combinées EN UNE SEULE, BREVETÉE. G. M. FANDUWARD ET CIE., 283, rue Notre-Dame.

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR VOUS trouverez les meilleures GLACIÈRES, BARATTES AU BEURRE, et BARATTES pour faire la CREME A LA GLACE. Le soussigné a aussi à son emploi des FERBLANTIER, PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, ferblanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à ordre. L. J. A. SURVEYER, 524 Rue Craig, Montréal.

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241, Rue Saint Laurent, 241, MONTREAL. MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER REFRIGERATEURS Constructeur de Fournaises à Air Chaud POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS. Toutes commandes exécutées avec soin. 4 mai. 18z

BONNE NOUVELLE! OUVERTURE DE L'HOTEL DU CANADA RUE ST. GABRIEL, MONTREAL. \$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert jeudi, le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

ETABLISSEMENT EN 1840. F. X. BEAUCHAMP, (successeur de D. Smillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, propres et montées dans les derniers goûts. MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés. No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presqu'en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870. 18ay

ON RECEVRA au soussdit bureau, jusqu'à Lundi le 25me jour de juillet prochain, à midi, des soumissions pour la fourniture de 200 tonneaux de charbon de foyer (2000 livres par tonneau), delivrés à Ottawa. Pour toutes particularités s'adresser au soussigné. Par Ordre. F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics. Ottawa, 20 Juin 1870. 25d

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHIES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS. Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL. On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

CAMPHE ANGLAIS RAFFINE. GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSAIRE DE LA CITE Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18s

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.) LE Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médicines Patentes, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sangsues, Savons de Toilette, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc. Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN, 21ss Montréal, 26 mai 1870.

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES et BIJOUTERIES REPARÉES et GRAVÉES

E. POITRAS, FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES DE TOUTES SORTES. 65, RUE ST. JOSEPH, (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Fournitures de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude. PRIX EXTREMEMENT MODERES. 18s

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 27 Mai, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabrications de renom. TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18ss

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS. SOUSCRIPTION D'AVANCE... \$4.00 par an. PAR NUMERO... 10 Centins.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous ouvrira \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Editeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE Publié tous les Jendis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & CIE. ABONNEMENT... \$2.50 par année Aux Etats-Unis... 3.00 Par numéro... 5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES... 10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins 2me " &c. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les journaux de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.